

Image not found or type unknown



Procédure pénale pour viol et agression de - de 15 ans

Par isabelle, le 12/08/2008 à 13:44

Bonjour
Je suis en procédure pour viol et agression sur une personne de -de 15 ans
Et j'aimerais savoir car mes abuseur on avoue mais il sont etait reconnue debilité
legere .
Quelle seront les suite auras t'il une procédure normale .
Peine de prison
???
Est ce que je peux obtenir les pieces de mon dossier "copie " des interrogations
expertise ect..
Ensuite j'ai une deuxième question
Une personne de 17 ans victime
inceste est ce que une psy peut déposer plainte a sa place ?
Merçi beaucoup
Voici mon adresse perso et mon forum
pour personne victime de viol
inceste
isabelletortue@live.fr
<http://briserlesilence.easyforum.fr/forum.htm>